

Monsieur

206.

Sur le subiect des deux années que le
Receveur vuytengaer vous doit, Luy
en ayant parlé, il m'assure de vous
les payer d'ici en un mois. Les Seigneurs
qu'il attiro, des Terres du Convent
de Catharina, qui se doivent vendre
suivant les Billets qui en sont
affigés, le 27^e de ce mois st. vet.
Estant tresmarri de voir le subiect
de mescontentement que led. Receps.
vous en donne: Et que ie ne suis
capable de vous en donner la satisfaction
deue, à la raison, comme
l'ame celluy qui tient obligé, de
se qualifier pour toujours

Monsieur

Vostre tres humble, et
tres affectionné serviteur

A Utrecht le 27^e
Junij. 1654.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Aen mijn Heere

Uw Heere. Krijgers. Diener.
Heere van Lijlichem.
Raad en eerste Secretaris.
van Zijne Hoock. Gz

Jns. Gruberlage